

TIR A L'ARC

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Par Equipes Collèges Etablissement

Il se déroulera le :

Mercredi 16 janvier 2019
Au gymnase Ruelle du May - NOYON
(Derrière le collège Paul Eluard)

Organisation : Alain MOREL
06.87.93.66.81

Remarques : Chaussures propres, tirées du sac, OBLIGATOIREMENT.

Accueil

- Dès 10H00 – Accueil - Echauffement,
- 11 h 15 – Début de la compétition – 1 classement : Equipe Collège.
- Fin prévue vers 16h00 – 16h30

Règlement

COMPOSITION DES EQUIPES

Equipes de 4 tireurs. L'équipe est **obligatoirement mixte** et peut être composée d'archers de catégories d'âge différentes.

Sont classées en Excellence:

Les équipes Collèges dont au moins un archer utilise un arc qui ne passe pas dans le gabarit (20 cm de diamètre) permettant de définir un arc utilisé par les équipes d'établissement (voir programme sportif 2012-2016)

REGLEMENT :

COLLEGE :

Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre.

Blasons : taille des blasons identiques pour toutes les catégories d'âge
(Blasons de 60 cm pour B – M – C pou F et G).

DISTANCE DE TIR :

Le tir aura lieu à 15 mètres.

FORMULE :

Tirs de qualification :

Chacun des 4 archers de l'équipe tire 6 volées de 5 flèches. Chaque équipe obtient un total calculé par l'addition des scores réalisés par les archers.

Tirs de classement :

A partir du classement établi suite aux tirs de qualification, les équipes se rencontrent en duels (série de trois duels.

- Pour le duel n°1 : l'équipe arrivée 1^{ère} est opposée à celle arrivée 2^{ème}, la 3^{ème} avec la 4^{ème}, et ainsi de suite.
Pour les deux duels suivants (2 et 3), les matchs se déroulent selon le tableau proposé par la CMN « Tableau de gestion ». Toutes les équipes participent jusqu'à la fin du championnat.

VOLEES :

Tirs de qualification :

Chaque archer réalise 6 volées de 5 flèches (30 flèches pour un total maximum de 300 points).

Tirs de classement :

Un tableau de 3 duels successifs (UNSS Nationale - CMN) déterminera le classement final.

La répartition des duels dépend (choix du tableau) :

- Du nombre d'équipes présentes
- Du Classement provisoire suite aux tirs de qualifications.

TEMPS DE TIR :

Tirs de qualification :

Chaque archer dispose de 3 minutes pour tirer sa volée de 5 flèches.

Tirs de classement :

Chaque équipe dispose de 4 minutes pour tirer sa volée de 4 fois 3 flèches. Chaque membre de l'équipe tire successivement (1 archer par équipe sur le pas de tir).

EGALITES :

Tirs de qualification : En cas d'égalité dans le classement, les équipes seront départagées comme suit :

- 1 - l'équipe ayant l'archer qui a le score le plus élevé
- 2 - l'équipe ayant le 2^{ème} meilleur score individuel
- 3 - l'équipe ayant le 3^{ème} meilleur score individuel
- 4 - l'équipe ayant le 4^{ème} meilleur score individuel
- 5 - l'équipe la plus jeune.

Tirs de classement : En cas d'égalité, une volée de barrage sera réalisée. Chaque archer a une (1) flèche. L'équipe dispose de 1 minute et 20 secondes pour tirer les 4 fois 1 flèche. Si l'égalité persiste il y aura jusqu'à 3 volées de barrage. Lors de la 3^{ème} volée, si nécessaire, le départage se fera sur la flèche la plus près du centre.

CLASSEMENT :

Un classement distinct sera établi en.

- Equipe établissement collège.

Jeunes Officiels

La rencontre sera arbitrée par les Jeunes Officiels des équipes participantes.

Responsables

Responsables locaux :

M. Alain MOREL – Collège Paul Eluard – NOYON
M. Laurent DELHORME - Collège Paul Eluard – NOYON
M. Quentin DANQUIGNY - Collège Paul Eluard – NOYON

Engagements

Les établissements doivent adresser leurs engagements avant le **mercredi 9 janvier 2019** (délai de rigueur pour être retenu) sur le formulaire joint (à reproduire éventuellement) où devront obligatoirement figurer les :

nom, prénom, n° de licence, date de naissance

Auprès de : M. MOREL Alain

Mail : alain.morel@ac-amiens.fr ou alain.morel43@orange.fr

Récompenses

- Médailles à la première équipe - Collège + tee-shirt + trophées
- Médailles à la seconde équipe - Collège
- Médailles à la troisième équipe – Collège

Participation académique

- Championnat d'Académie : - par équipe Collège le 6 février 2019 à NOYON.
- Pour être qualifié, il faut avoir participé au Championnat Départemental, en équipe d'établissement
- Classement uniquement par équipe, un titre pour la catégorie Equipe d'Etablissement Collège.

Engagements

- 1) Equipes d'établissement COLLEGE le mercredi 6 février à NOYON
Après qualification et confirmation de l'engagement avant le **mercredi 30 janvier 2019** auprès de la D.R. U.N.S.S. à AMIENS (**inscription obligatoire via OPUSS**) et M. MOREL Alain – Collège « Paul Eluard » NOYON alain.morel43@orange.fr
- 2) Equipes LYCEE - EXCELLENCE Col. - EXCELLENCE Lyc. - SPORT PARTAGE le mercredi 30 janvier 2019 à CREPY en VALOIS
Après qualification et confirmation de l'engagement avant le **mercredi 23 janvier 2019** auprès de la D.R. U.N.S.S. à AMIENS (**inscription obligatoire via OPUSS**) et M. MOREL Alain – Collège "Paul Eluard" NOYON alain.morel43@orange.fr

ATTENTION

La participation au Championnat d'Académie est obligatoire pour être qualifié au Championnat de France.

Responsabilisation

Responsable départemental : Alain MOREL – Stéphanie DUFRESNE – Laurent DELHORME

Formation théorique :


Elle est laissée à l'initiative des A.S. et des districts. Un document de formation est en téléchargement sur le site.


Outils de formation:

Vous trouverez en téléchargement : « Je suis Jeune Officiel en Tir à l'arc ».

Certification :

Elle se fera le jour des championnats départementaux.

	FICHE D'ENGAGEMENT en TIR à l'ARC			
	Etablissement			
	(n° d'équipe)			
	Ville			
Intitulé de la rencontre				
Lieu			Date	
Date limite d'engagement			Date d'envoi	
	NOM	PRENOM	Date de naissance	N° de licence UNSS obligatoire
1				
2				
3				
4				
JO				
En cas d'utilisation d'un même arc par 2 archers, veuillez le préciser ci-après (indiquer les noms et prénoms)				
				et

	FICHE D'ENGAGEMENT en TIR à l'ARC			
	Etablissement			
	(n° d'équipe)			
	Ville			
Intitulé de la rencontre				
Lieu			Date	
Date limite d'engagement			Date d'envoi	
	NOM	PRENOM	Date de naissance	N° de licence UNSS obligatoire
1				
2				
3				
4				
JO				
En cas d'utilisation d'un même arc par 2 archers, veuillez le préciser ci-après (indiquer les noms et prénoms)				
				et